

# Résolution Catégorie B

Congrès du 15 au 18 septembre 2025

*La Londe-Les-Maures*



Pour la catégorie B, les membres des collèges TSDD et SACDD réunis en congrès, constatent que l'ensemble des mesures gouvernementales, notamment celles issues de la loi de « transformation de la Fonction publique », poursuivent un objectif de démantèlement du service public républicain et d'affaiblissement du statut général des fonctionnaires. Ces attaques impactent directement les corps techniques (TSDD) et administratifs (SACDD) de catégorie B, dont les missions et compétences sont essentielles au fonctionnement de nos ministères.

## Statuts et gestion des carrières

**Pour la catégorie B**, les membres des collèges TSDD et SACDD réunis en congrès :

- **réaffirment** leur attachement au rôle des CAP nationales, garantes de l'égalité de traitement et du respect des règles statutaires, et exige leur rétablissement dans toutes leurs prérogatives en matière de promotions, de mobilité, de titularisation et de recours ;
- **exigent** le maintien d'une gestion nationale des corps de catégorie B, et refuse toute déconcentration ou régionalisation de gestion qui remet en cause l'égalité de traitement ;
- **condamnent** la fusion et la banalisation des grades, qui dévalorisent les carrières et nuisent à l'accès à la catégorie A ;
- **revendiquent** un déroulement de carrière complet, de la catégorie C à la catégorie A, au travers de plans ambitieux de requalification, d'une augmentation significative des ratios promus/promouvables, et de véritables perspectives de promotion interne ;
- **revendiquent** la reconnaissance pleine et entière du rôle de cadre intermédiaire des agents de catégorie B, qu'ils soient techniques ou administratifs, avec une valorisation des compétences d'expertise et d'encadrement.

## Rémunérations et régimes indemnitaires

**Pour la catégorie B**, les membres des collèges TSDD et SACDD réunis en congrès :

- **exigent** l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et le rattrapage de la perte de leur pouvoir d'achat, soit 31,5% depuis 2000.
- **réclament** un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies depuis 2000, ainsi qu'une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice d'au moins 10% ;
- **demandent** l'intégration des régimes indemnitaires dans le traitement soumis à pension civile ;

*Résolutions Catégorie B congrès 2025*

-1-

**SNP2E / Permanence SNP2E-FO - Plot I -**

**30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04**

fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20

- **revendiquent** une harmonisation par le haut des régimes indemnitaires de la catégorie B, alignée sur les régimes les plus favorables des autres ministères ;
- **condamnent** le RIFSEEP, outils d'individualisation et de mise en concurrence des agents.
- **Exigent** des montants indemnitaires liés au niveau de grade et non aux fonctions afin de préserver le principe d'égalité de traitement.

## **Recrutement et formation**

**Pour la catégorie B**, les membres des collèges TSDD et SACDD réunis en congrès :

- **réaffirment** leur attachement au concours national comme seul mode de recrutement, garant des principes républicains, et s'opposent aux concours régionaux qui instaurent des inégalités entre candidats ;
- **exigent** le maintien des quatre voies statutaires de recrutement : concours externe, concours interne, liste d'aptitude et examen professionnel ;
- **condamnent** le recours croissant à l'emploi précaire et rappellent que le recrutement par concours est la seule garantie contre la précarisation de la fonction publique ;
- **revendiquent** le maintien d'une formation post-concours de qualité, nationale, gratuite pour les stagiaires, et adaptée aux besoins techniques et administratifs.
- **exigent** des formations sur la connaissance de la fonction publique, le droit et les devoirs des agents publics pour tous les agents recrutés sur contrat.
- **refusent** la pression mise sur les nouveaux arrivants et **exigent** qu'un compagnonnage obligatoire soit systématiquement mis en place pour tout nouvel arrivant.

## **Défense des missions et des statuts**

**Pour la catégorie B**, les membres des collèges TSDD et SACDD réunis en congrès :

- **alertent** sur le risque de disparition des qualifications, expertises et spécialités des corps techniques et administratifs, et exigent la reconnaissance et la valorisation de ces missions au service de l'État et des citoyens ;
- **refusent** la logique de convergence par le bas, qui entraîne une paupérisation des agents et une perte d'identité des corps ;
- **condamnent** la fermeture des écoles et centres de formation ministériels, essentiels à la transmission des savoirs, des savoir-faire et de la connaissance des droits et devoirs de l'agent public.

## **Retraites et conditions de travail**

**Pour la catégorie B**, les membres des collèges TSDD et SACDD réunis en congrès :

- **réaffirment** leur opposition à toute contre réforme des retraites allongeant la durée de cotisation ou reculant l'âge légal de départ, synonymes de régression sociale ; et revendiquent le retour de l'âge légal de départ à 60 ans et 37,5 ans de cotisation.
- **exigent** la prise en compte des spécificités des carrières de catégorie B et le rétablissement des dispositifs supprimés (mois de bonification...).

### **Résolutions Catégorie B congrès 2025**

-2-

**SNP2E / Permanence SNP2E-FO - Plot I -**

**30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04**

*fo-snp2e.syndicats@i-carre.net    www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/    01 40 81 24 20*

- **dénoncent** la dégradation continue des conditions de travail et les politiques d'individualisation et d'évaluation à objectifs conduisant à des effets néfastes sur la santé des agents.

Les membres des collèges TSDD et SACDD réunis en congrès restent **attachés** et **veillent** au respect du statut général de la Fonction Publique et aux statuts particuliers de corps.

**EN CONSÉQUENCE**, les membres des collèges TSDD et SACDD mandatent les instances nationales du SNP2E-FO pour tout mettre en œuvre afin de faire aboutir ces légitimes revendications statutaires, indemnitaires et sociales. Et, invitent l'ensemble des agents de catégorie B à se mobiliser y compris par la grève, pour lutter contre les contres réformes qui détruisent nos statuts, dégradent nos conditions de travail, nos rémunérations et remettent en cause nos retraites.

*Résolutions Catégorie B congrès 2025*

-3-

**SNP2E / Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04**

*fo-snp2e.syndicats@i-carre.net    www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/    01 40 81 24 20*